

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2013

---

SIMPLIFICATION DES NORMES APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - (N° 725)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 25 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 25 bis vise à affirmer la primauté du plan local d'urbanisme (PLU) sur le règlement de lotissement, ce qui permet d'assurer la cohérence et la simplification des normes en matière d'urbanisme.

La réforme du régime juridique des règlements de lotissements entre dans le champ d'un projet de loi en cours de préparation. Il est prématuré de statuer sur le sujet dans la présente proposition de loi.